



Droit des algériens étrangers malades au RSA

Par **dkdk**, le **07/03/2017** à **20:13**

Bonjour,
je suis algérien d'origine j'ai 64 ans je viens d'obtenir ma carte de séjour temporaire d'un an
ÉTRANGER MALADE
je voudrais savoir s'il vous plaît es ce que j'ai le droit es ce que j'ai le droit à la RSA.

Merci.

Par **amajuris**, le **07/03/2017** à **20:21**

bonjour,
l'article L. 262-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le bénéfice du revenu de solidarité active est subordonné au respect, par le bénéficiaire, des conditions suivantes :

.....

2° Etre français ou titulaire, depuis au moins cinq ans, d'un titre de séjour autorisant à travailler.

donc selon votre message, il ne semble pas que vous remplissiez les conditions exigées.
si vous êtes algérien, il appartient au consulat de votre pays de vous aider.

salutations

Par **aichoucha**, le **14/03/2017** à **19:30**

je suis Algérien avec deux enfants,je viens d'obtenir un récipicée a ce que j'ai le droit au RSA.

Par **amajuris**, le **14/03/2017** à **19:39**

voir ma réponse ci-dessus